



**Doctorat en sciences biomédicales
Plan d'études de la mention médecine légale**

1. Programme doctoral :

Le programme doctoral comprend 4 volets totalisant 20 crédits ECTS:

- A. Formation de base : 8 crédits ECTS
- B. Formation à choix: 2 crédits ECTS au minimum et 4 crédits ECTS au maximum
- C. Congrès, séminaires et conférences : 5 crédits ECTS au maximum
- D. Stage et séminaire d'accompagnement : 3 crédits ECTS au minimum et 6 crédits ECTS au maximum.

Les corequis exigibles comme condition à l'admission ne dépasseront pas 6 crédits ECTS.

A. Formation de base 240h (8 ECTS)

La liste des cours sera distribuée en début de programme et les modalités des évaluations seront annoncées par les responsables en début de programme.

Formation de base / intitulé	Enseignement	Travail personnel	Total	Crédits ECTS
Forensic medicine	24h	20h	44h	1.5
Forensic toxicology	24h	20h	44h	1.5
Forensic psychiatry	14h	14h	28h	1
Forensic imaging & Forensic anthropology	14h	14h	28h	1
Forensic genetics (FG) & Forensic evaluation of violence (FV)	30h (20h FG & 10h FV)	24h (10h FG & 4h FV)	44h	1.5
Traffic medicine and psychology (TMP) & Doping analysis (DA)	14h (9h TMP & 5h DA)	14h (9h TMP & 5h DA)	28h	1
Legal and ethical aspects	5h	9h	14h	0.5
Total	125	115h	240h	8

B. Formation à choix

Le candidat doit suivre des cours organisés dans les diverses facultés de l'Université de Genève. Le programme individuel est établi avec l'accord de son directeur de thèse et sous condition d'être admis par la faculté d'accueil. Ces cours doivent correspondre à 2 crédits ECTS au minimum et 4 crédits ECTS au maximum obtenus auprès de l'Université de Genève après l'inscription au doctorat. Une partie du contenu des cours sélectionnés devra être d'ordre méthodologique. Une partie des crédits devra être obtenue hors de la faculté où le candidat a obtenu son Master. Les crédits ECTS à choix peuvent être partiellement obtenus dans une autre institution. Un maximum de 4 crédits ECTS peut être obtenu au niveau pré-gradué.

Les cours à l'extérieur de l'Université de Genève doivent être préalablement validés par le comité de l'école du doctorat.

C. Congrès, séminaires et conférences

Les candidats devront obtenir jusqu'à 5 crédits ECTS au maximum pour la participation à des congrès (nationaux, internationaux), et/ou à des séminaires ou conférences de formation approfondie ou de formation continue extra muros.

Ils devront avoir l'accord préalable du directeur de thèse et produire une attestation de participation. Les crédits seront octroyés comme suit :

- Les congrès nationaux ou internationaux sont dotés au maximum de 0.5 crédit par jour entier, auquel s'ajoute 2 crédits au total si le candidat au doctorat présente une communication écrite ou orale.
- Les conférences et séminaires de formation approfondie ou de formation continue sont dotés au maximum de 1 crédit par année si le candidat au doctorat suit au minimum 12 heures de séances par année, auquel s'ajoute 1 crédit si une présentation orale est effectuée par le candidat.

D. Stage et séminaire d'accompagnement

Le candidat accomplit un stage comme observateur à raison d'une durée minimum de 90 heures adapté à la thématique du doctorat et en accord avec le directeur de thèse. Ce nombre d'heures doit être effectué avant le mémoire de pré-doctorat, soit dans les 4 premiers semestres. Les candidats doivent obtenir au minimum 3 crédits et au maximum 6 crédits.

Formation de base / intitulé	Travail de stage	Travail personnel	Total	Crédits ECTS
Stage (minimum)	90h	-	90h	3
Stage (supplémentaire)	90h	-	90h	3
Total	90h-180h	-	90h-180h	3 (minimum) 6 (maximum)

2. Mémoire de pré-doctorat :

Le mémoire de pré-doctorat doit être présenté au plus tard à la fin du 4e semestre. Le candidat y présente une synthèse du travail de recherche réalisé et les étapes prévues pour la finalisation de la thèse.

Le mémoire pré-doctoral permet l'évaluation intégrée du travail réalisé jusque-là. Il est validé par «satisfaisant» ou «insatisfaisant».

Ce mémoire doit être soutenu devant un jury composé du directeur de thèse et du président du jury.